

Des théorisations fragiles aux implications politiques hasardeuses.

mardi 11 octobre 2016, par Pierre Khalifa

Bernard Friot poursuit inlassablement sa réflexion sur les voies possibles d'émancipation du salariat. Parti d'une analyse de la protection sociale, en particulier des retraites, il a élargi son propos pour aboutir aujourd'hui à une théorisation globale dont les implications politiques sont originales mais pour le moins problématiques [1].

L'enjeu des retraites [2] et la cotisation

La question des retraites a été, ces dernières années, un des terrains d'affrontement avec la logique néolibérale. Bernard Friot, qui a pris une part importante dans ce combat [3], pointe à juste titre dans ses ouvrages que cette dernière ne vise pas simplement à substituer la capitalisation à la répartition, mais à transformer la répartition en y introduisant la logique de la capitalisation. Il s'agit, avec un système à points – cas de l'Arrco/Agirc – ou des comptes notionnels, de rendre la retraite le plus contributive possible dans une logique de salaire différé : « j'ai cotisé tant, je touche donc tant ». Sont ainsi exclus du débat public le partage de la richesse produite et la part devant revenir aux retraités [4].

Mais Bernard Friot ne s'arrête pas à cette analyse. Il veut, avec l'exemple des retraites, illustrer sa thèse centrale sur le « salaire à vie ». Son analyse est la suivante : « les actifs et les retraités ne sont pas dans un rapport de génération : ils ont le même statut de salariés payés à la qualification, sauf que les actifs travaillent en subordination à un employeur, et les retraités, non [5]. » Ainsi, c'est une « erreur qui consiste à dire que ce sont les cotisations actuelles des autres, des actifs, qui financent ma retraite d'aujourd'hui [6] ». Il remet donc en cause la conception même de la retraite par répartition et dénonce « l'illusion de la solidarité intergénérationnelle [7] », alors même que cette dernière est un des fondements des sociétés humaines. Dans le cas des retraites, le travail fourni par la génération qui part à la retraite bénéficie à la génération suivante et cette dernière prend en charge les retraités. Ainsi chaque génération monte sur les épaules de la précédente et la création de richesse est partagée entre actifs et retraités. Nier cette réalité, c'est affaiblir considérablement le combat pour défendre la répartition.

La pension correspondrait au salaire du retraité, « la monnaie distribuée aux retraités correspond non pas à une part de la richesse créée par les actifs, mais à la richesse créée par les retraités eux-mêmes [8] ». Les retraités héritent de la qualification qu'ils ont acquise lorsqu'ils étaient en activité : « lorsqu'ils liquident leur pension, (ils) se voient attribuer cette qualification jusqu'à leur mort [9] ». Le retraité devient ainsi un travailleur hors de toute subordination au capital et dont la pension constitue le salaire. Cette thèse peut se voir immédiatement objecter deux arguments.

Quid des retraités qui ont simplement envie de ne rien faire ? Si la pension est le salaire de leur activité, faut-il, dans ce cas, la leur supprimer ? Quid aussi des retraités qui sont dans l'incapacité de travailler ? Bernard Friot voit le problème, mais le résout par une pirouette : « Attribuer une qualification jusqu'à la mort, c'est affirmer l'irrévocabilité de la dignité de citoyen, cette citoyenneté que vient enrichir l'attribut universel d'une qualification : est-ce que l'on retire le droit de vote aux mourants ? [10] ». Certes un mourant garde son droit de vote et peut même voter, mais il ne produit plus rien. Comment alors la pension peut-elle être le salaire d'une activité inexistante ?

Dans un livre plus récent [11], il tente de dépasser ces apories. Ainsi, il affirme que « poursuivre le combat de la pension de retraite comme salaire continué implique que la carrière ne s'arrête pas à l'âge de la retraite. Les retraités qui souhaiteront progresser en qualification, et donc en niveau de pension, devront pouvoir le faire [12]. » Et Bernard Friot de proposer de « dégager les retraités des responsabilités opérationnelles afin de les confier aux plus jeunes : les retraités auront alors la liberté d'explorer des chemins nouveaux pour le travail [13] ». La distinction entre retraite et vie active disparaît ainsi. Or, les classes dirigeantes tentent aujourd'hui d'imposer un recul toujours plus important de l'âge de départ à la retraite et d'effacer la distinction entre retraite et vie active, comme le montrent les dispositifs de cumul emploi/retraite. Même si on ne peut pas soupçonner Bernard Friot de sympathie avec cette logique, comment ne pas voir que ses propositions risquent d'entrer en résonance avec ce type de projet [14] ?

Bernard Friot part d'un constat juste. La période de la retraite n'est plus pour de nombreux retraités une simple antichambre de la mort, et ils sont de plus en plus nombreux à exercer des activités diverses et souvent socialement très utiles. Mais outre qu'il ne s'agit que d'une partie d'entre eux – ceux qui, comme il le note, sont « en bonne santé, (avec une) pension pas trop éloignée de leur salaire d'activité, (doté d'un) réseau social porteurs de projets [15] » –, elle est aussi, à l'encontre de ce qu'il affirme, « un droit aux loisirs après une longue vie de travail [16] ». Affirmer haut et fort un tel droit, alors même que la logique néolibérale vise à nous en priver en reculant sans cesse l'âge de départ à la retraite, est aujourd'hui fondamental. En affirmant le contraire, il affaiblit un combat qu'il juge pourtant décisif.

Au-delà, pourquoi, si les retraités produisent la richesse monétaire correspondante à leurs pensions, demander, comme le fait Bernard Friot, d'affecter « *chaque année une petite partie des gains de productivité à une hausse du taux de cotisation patronale vieillesse* [17] » ? Pourquoi revendiquer « *une hausse considérable du taux de cotisation* [18] » et donc augmenter le prélèvement sur les actifs, au détriment d'autres possibilités, si les retraités créent la richesse monétaire qui les rémunère ?

Enfin, quel est le statut de la cotisation sociale ? « *La cotisation finance non pas du salaire différé mais du "salaire socialisé" : c'est non pas la reconnaissance d'une valeur que j'ai produite et qui va à une caisse pour me revenir plus tard, mais la reconnaissance d'une valeur non marchande produite par les soignants, les retraités, les chômeurs, les personnes en arrêts de maladie, les parents, et incorporée dans le prix des marchandises* [19]. » Ces affirmations posent plusieurs problèmes. Tout d'abord, on ne voit pas quelle valeur, même non marchande, produisent, par exemple, les personnes en arrêt de maladie ; et les retraités peuvent certes produire de la richesse, mais des « valeurs d'usage » dont l'utilité sociale est indéniable, mais qui ne s'expriment pas sous forme monétaire, et dont la pension ne peut être la rémunération. En fait, Bernard Friot nie le fait que la cotisation sociale soit la part socialisée du salaire qui finance des transferts sociaux. Enfin, la cotisation sociale, comme part de la masse salariale, est certes incorporée dans le prix des marchandises, mais cela n'a rien à voir avec une quelconque reconnaissance par la société capitaliste de la valeur non marchande produite par les bénéficiaires des prestations sociales. Ces dernières sont des transferts sociaux, issus du travail des actifs et ne sont pas le produit du travail de leurs bénéficiaires. Comment d'ailleurs, les cotisations sociales qui financent les pensions pourraient-elles être à la fois le produit de l'activité des retraités permise par leur qualification et être déjà incluses dans le prix des marchandises ?

D'ailleurs, Bernard Friot voit bien lui-même que la cotisation peut être utilisée à des fins tout autres que celles qu'il préconise. Ainsi, il explique, à juste titre, que la logique des droits contributifs – « *j'ai contribué quand j'étais dans l'emploi, j'ai droit au différé de cette contribution quand je ne serai plus dans l'emploi* [20] » – est contradictoire avec la perspective qu'il prône. Il oppose ainsi très justement la « *cotisation-prévoyance* » issue de cette logique à la « *cotisation-salaire* ». Mais c'est la preuve que sa focalisation sur la cotisation ne permet pas de tracer la ligne de partage qu'il veut mettre en avant.

Ces interrogations renvoient à l'analyse qui fonde aujourd'hui les propositions de Bernard Friot, l'opposition entre « la pratique capitaliste et la pratique salariale de la valeur »

L'impasse de l'analyse de la valeur et de la force de travail

Bernard Friot affirme s'aider des catégories de Marx et en reprend la catégorie de valeur [21]. Il commence par poser la distinction entre valeur d'usage et valeur économique (valeur d'échange, dit Marx) : « *Commençons par bien poser l'existence de deux ordres de valeur, la valeur d'usage et la valeur économique. La valeur d'usage d'un bien*

ou d'un service, c'est ce à quoi il sert concrètement. Sa valeur économique, c'est le pouvoir monétaire qu'il donne à son propriétaire [22] ». Si on ne peut qu'être d'accord avec la définition de la valeur d'usage, la seconde affirmation pose problème. La valeur économique des biens n'existe pas en soi, c'est le rapport entre deux marchandises qui permet de mesurer leur commensurabilité. C'est pour cela que Marx parle de valeur d'échange. Dans ce rapport, qui permet que les biens s'échangent entre eux, il est fait abstraction de leur valeur d'usage. Affirmer donc que la valeur d'un bien ou d'un service, c'est le pouvoir monétaire qu'il donne à son propriétaire ne peut que laisser perplexe.

Mais Bernard Friot n'en reste pas là. Il affirme ainsi : « *Toutes les valeurs d'usage ne se valent pas. Non par essence, mais parce que les rapports sociaux décident de fait de leur inégalité. Leur valeur est affaire de pouvoir. C'est le détenteur du pouvoir qui décide de la valeur économique, en même temps que l'appropriation de celle-ci fonde son pouvoir* [23]. ». Il y a là une confusion entre valeur d'usage et valeur économique (valeur d'échange). Écrire que « toutes les valeurs d'usage ne se valent pas » ou parler de leur inégalité n'a aucun sens. Chaque objet a une valeur d'usage qui lui est propre : un stylo sert à écrire et un verre à boire. Par contre la valeur économique d'un objet dépend effectivement de la société dans laquelle cet objet est utilisé. Mais ce n'est pas « le détenteur du pouvoir » qui en décide. Les valeurs des marchandises ne résultent pas d'une délibération de la classe dirigeante. De plus, il semble maladroit d'écrire que l'appropriation de la valeur fonde son pouvoir. Son pouvoir économique se fonde sur l'appropriation du sur-travail – la plus-value en système capitaliste – produit par les classes dominées.

En fait, pour Bernard Friot, la valeur n'est pas une caractéristique de la société capitaliste ou des sociétés marchandes. Pour lui, elle existe dans toutes les sociétés : « *Si j'inclus la valeur d'échange dans la notion générique de valeur économique, c'est pour éviter d'identifier la valeur à sa pratique capitaliste. Il faut toujours qualifier la valeur par rapport au mode de production qu'elle détermine : valeur hier féodale, aujourd'hui capitaliste, mais objet d'une subversion salariale depuis un siècle, et donc demain, je l'espère salariale.* [24] ». Or, comme l'indiquait Marx, « *des objets d'utilité ne deviennent marchandises que parce qu'ils sont les produits de travaux privés exécutés indépendamment les uns des autres* [25] », ce qui suppose l'existence de marchés et la propriété privée de moyens de production. C'est à ses conditions que la valeur peut exister. Or, Bernard Friot nous parle de « valeur féodale », sans d'ailleurs nous dire en quoi elle consiste, et fait de la valeur une simple convention – le terme revient à plusieurs reprises sous sa plume – qui dépend des rapports de pouvoir dans une société.

Ainsi, il nous explique : « *Avant que le capitalisme invente la médiation du travail abstrait, la valeur économique était immédiatement liée à ces rapports de pouvoir (...) Le rapport de pouvoir inhérent à la valeur économique s'expose directement : c'est celui du chef de clan, du prêtre, du prince. Et c'est la légitimité en permanence réactivée de ce rapport social posé comme naturel qui assure la convention de la valeur économique ayant cours dans la société* [26] ». Ce que confond ici encore Bernard Friot, c'est la valeur d'échange d'un bien (sa valeur économique) et la capacité d'une classe dirigeante à s'approprier le sur-travail des classes exploitées. Ce qu'il décrit ici, à juste titre mais en des termes discutables, c'est

l'encastrement de la sphère économique dans la société, phénomène caractéristique des sociétés précapitalistes. Mais cela n'a rien à voir avec le fait que la valeur des biens serait le produit d'une convention décidée par les dominants.

Logiquement, l'analyse de la valeur de la force de travail tient une grande place dans ses écrits. Dans un livre fondateur, *Puissance du salariat* [27], il avait développé une idée essentielle et novatrice. Le salaire « est un tarif que l'on ne peut pas rapporter à une valeur (ou productivité) des forces de travail individuelles qui seraient reconnues sur le marché du travail. Ce salaire-barème est défini par les institutions politiques du salariat : les conventions collectives définissent la part directe du salaire socialisé, les caisses de sécurité sociale gèrent sa part indirecte [28] ». Cette analyse de Bernard Friot est tout à fait fondamentale et rompt à juste titre avec une vision économiste du salaire. Le salaire n'est donc pas la valeur de la force de travail déterminée par la quantité de travail socialement nécessaire à sa production et à son entretien. La force de travail n'est pas une simple marchandise. Sa valeur est le produit de rapports de force et de combats sociaux cristallisés dans « les institutions politiques du salariat ». Ces institutions émergent au sein du capitalisme et constituent des instruments qui libèrent en partie les salariés de la domination du capital.

On pourrait d'ailleurs souligner un point qui renforce le propos de Bernard Friot sur le fait que la force de travail n'est pas une simple marchandise. Quand le capitaliste achète des machines ou des matières premières, la mise en œuvre de la valeur d'usage de ces produits ne pose aucun problème particulier. Par contre, quand il achète la force de travail d'un ouvrier, les problèmes commencent pour lui. Le fait d'avoir acheté x heures de travail ne lui garantit en rien l'intensité de l'effort, ni le rythme de travail fourni par le salarié pendant ces x heures de travail. D'où la lutte permanente qui a lieu au sein du procès de production pour traquer, comme le disait Frederick Taylor « la fainéantise naturelle des ouvriers ». Ce sont ces luttes, ainsi que celles qui ont lieu explicitement sur les salaires, qui en définitive déterminent la valeur de la force de travail. Bref, la force de travail ne peut pas devenir une simple marchandise – malgré tous les moyens que se donne le capital pour qu'il en soit ainsi –, dont la valeur d'échange serait déterminée par des facteurs objectifs.

Au-delà de ce point que Bernard Friot n'aborde pas – nous verrons plus loin que ce n'est pas sans conséquences –, il faut noter qu'il n'est pas resté sur son propos d'origine et que sa conception du salaire a notablement évolué depuis celle évoquée dans *Puissance du salariat* pour fluctuer depuis. Le salaire correspondait à un tarif, un barème, issu de rapports de force. Il devient la mesure de la qualification : « À chaque niveau de qualification correspond un salaire [29] ». Il ajoute que la qualification est issue d'une « délibération politique [30] », ce qui pourrait intégrer la notion de rapports de force. Cependant, il affirme dans le même ouvrage qu'elle correspond à « des capacités transversales à plusieurs métiers [31] », ce qui renvoie là à une vision technique de cette dernière qui tend à évacuer toute notion de rapports de force dans la détermination du salaire. Ailleurs, il en revient à une vision marxiste traditionnelle et explique que « la force de travail elle-même est une marchandise capitaliste : afin que son prix soit le plus faible possible, les biens et les services nécessaires à sa reproduction vont être produits dans une économie maximum de temps [32] ». Notons

d'abord que produire dans une économie maximale de temps est une caractéristique de la production capitaliste dans son ensemble, et pas seulement celle de la production des biens nécessaires à la reproduction de la force de travail. Mais surtout, Bernard Friot en revient là à une conception objective de la valeur de la force de travail. Celle-ci correspondrait pour le salarié « à la mesure de ses besoins [33] ». Une autre définition, donnée quelques lignes plus haut, y intègre aussi la formation professionnelle, ce qui élargit assez considérablement la notion de besoin du salarié.

Il est difficile de comprendre ces fluctuations. On n'est pas plus avancé avec la distinction qu'il fait entre rémunération et salaire : « après deux siècles de conflits décisifs, la rémunération exprime certes la subordination des travailleurs à la convention capitaliste du travail, mais le salaire s'est affirmé contradictoirement à elle [34] ». Or, qu'est-ce que le salaire, sinon la rémunération de la force de travail, rémunération dont la détermination dépend essentiellement des rapports de force, qu'ils soient cristallisés dans des institutions salariales ou/et issus des luttes immédiates ? De plus, dans le même mouvement, il nous enjoint de nous « défaire de sa lecture (du salaire) en terme de pouvoir d'achat [35] ». L'obsession de la cotisation lui fait oublier que la question du pouvoir d'achat, et donc de l'augmentation du salaire direct, est primordiale pour des millions de salariés, et plus encore pour les femmes. Si la socialisation d'une partie du salaire par le biais de la cotisation a permis une émancipation partielle des salariés, le lien de subordination avec l'employeur n'est pas rompu pour autant. La lutte pour de meilleures rémunérations, et donc pour des augmentations de salaire, est un des terrains d'affrontement avec le capital. Il est regrettable que la thèse de Bernard Friot aboutisse à dévaloriser ce niveau de lutte.

La qualification, remède illusoire

Bernard Friot s'étend longuement dans ses ouvrages sur la fonction publique d'État marquée par la séparation du grade et de l'emploi. Le grade est acquis par concours et peut être en effet défini comme « une capacité potentielle de produire de la valeur économique à un certain niveau [36] » ce qui, comme il l'explique à juste titre, « ne préjuge pas du poste et donc du contenu concret des tâches qui seront effectuées [37] ». Cependant, il fait, à notre avis, un contresens en affirmant que « Le travail abstrait qui préside au statut de la fonction publique répartit les fonctionnaires aux multiples métiers (travail concret) en quatre niveaux de qualifications [38] ». Il s'agit ici des catégories A, B, C, D de la fonction publique. Or, ces catégories ne représentent en rien un niveau de qualification, mais, comme il le dit lui-même, « une capacité potentielle » d'occuper un poste de la catégorie en question, capacité mesurée (à tort ou à raison, c'est un autre problème) par la réussite à un concours. En fait, il s'agit ici, pour reprendre son vocabulaire, non de qualification, mais de certification, c'est-à-dire de « la reconnaissance d'un niveau de savoir et de savoir-faire [39] ». La qualification pour occuper un poste concret est donnée par la suite lors de la formation initiale qui permet au fonctionnaire de passer d'un poste à l'autre avec le même grade.

Ce premier contresens en entraîne chez lui un second plus grave. Contrairement à ce qu'il affirme, ce n'est pas « la qualification de la

personne du fonctionnaire dans son grade [40] » qui lui permet d'avoir un « salaire à vie », mais la décision politique de lui accorder, non pas « un salaire à vie », mais une garantie de l'emploi pendant sa vie active. La séparation du grade et de l'emploi, et non pas la qualification, n'est que la modalité technique pour mettre en pratique cette décision politique. Dans la fonction publique, l'administration a l'obligation de fournir un emploi qui évidemment correspond à un poste de travail. En prenant l'effet pour la cause, Bernard Friot se trompe de cible et nous entraîne dans une voie sans issue en faisant de la qualification un point central de ses thèses. Il nous faut donc y revenir.

Voici la façon dont il résume sa position : « *La qualification est anticapitaliste parce qu'elle subvertit le salaire comme prix de la force de travail. Le salaire, s'il est le prix de la force de travail établi sur le marché du travail, paie la force de travail selon son coût de production [41]* ». Il nous énonce ensuite tout ce que contient le « coût de production » de la force de travail. Comme on l'a vu, il y cite ainsi la formation professionnelle. Or, qu'est-ce que cette dernière, sinon une des conditions de la qualification du salarié ? Quel sens y a-t-il alors d'opposer le salaire comme coût de production de la force de travail et le salaire comme résultat de la qualification ? Et comment donc alors la qualification pourrait-elle subvertir le salaire ?

Mais surtout, Bernard Friot, pour justifier le rôle donné dans ses thèses à la qualification, est obligé de revenir à une conception du salaire comme valeur du coût de production de la force de travail. Or, nous avons vu plus haut que ce n'est pas le cas. Si le salaire ne se réduit pas au coût de production de la force de travail, c'est qu'il est aussi issu des rapports de force qui s'expriment dans la résistance quotidienne à l'exploitation du travail, dans les luttes immédiates, et qui peuvent se matérialiser dans des institutions pérennes. La lutte pour la reconnaissance des qualifications fait évidemment partie de ce processus, comme, par exemple, celle pour l'amélioration des conditions de travail. Dans de très nombreux secteurs d'activité, le capitalisme a besoin de travailleurs qualifiés et les employeurs sont bien obligés de les former et de tenir (un peu) compte de cette formation dans la rémunération qui entre donc dans le coût de production de la force de travail. Que le patronat essaie de s'attaquer à la rigidité supposée des grilles de qualifications en tentant d'imposer la notion de compétences, et qu'il faille évidemment s'y opposer, n'entraîne pas qu'il faille faire de la notion de qualification le pivot de la lutte anticapitaliste.

De plus, Bernard Friot oppose de façon mécanique la qualification du poste de travail et celle de la personne. Ainsi, il nous dit : « *L'emploi, c'est l'origine du chômage puisque, dès lors qu'on qualifie un poste et non pas une personne, toute personne sans poste va être chômeuse. Alors que si on qualifie les personnes, on leur attribue un salaire à vie. On reconnaît que c'est la personne qui est en capacité de produire de la valeur économique et non pas le poste de travail. Et qu'elle ait ou non un poste de travail, elle va être payée [42]* ». Or, la qualification fait correspondre le poste de travail et le salarié apte à le tenir. Ce n'est pas seulement le poste qui est qualifié, mais aussi le salarié qui le tient. Et cette qualification se retrouve d'ailleurs lorsque le salarié est au chômage, puisque les indemnités versées tiennent compte du salaire antérieur, qui lui-même dépend du poste de travail occupé. Le fait d'avoir une qualification ne fait pas échapper au chômage dans la société capitaliste...

Bien qu'il s'en défende – « *il ne s'agit pas bien sûr de devenir tous fonctionnaires [43]* » –, ses propositions en matière d'attribution des qualifications ressemblent à la tentative d'appliquer à toute la société le schéma de la fonction publique. « *Nous ne partirons pas de zéro* », nous dit-il, « *puisque'il y a déjà dans la fonction publique des situations de salaire à vie fondées sur la qualification personnelle [44]*. Nous avons vu plus haut que cette analyse de la fonction publique reposait sur un contresens. Faisant de la qualification le fondement du « salaire à vie », il indique qu'« *il sera possible de transposer à la qualification des personnes les pratiques de qualification des postes dans le privé [45]* ». Et de proposer que « *chacun démarrera à 18 ans avec le niveau 1 de qualification qui lui sera automatiquement attribué quel que soit son niveau scolaire [46]* », le passage au niveau supérieur se faisant avec un examen d'évaluation par un jury, Bernard Friot envisageant quatre niveaux de qualification, chacun correspondant à un niveau de salaire avec le niveau 1 fixé à 1 500 euros.

Au-delà des difficultés de mise en pratique, une telle orientation soulève plusieurs problèmes. Quid de la place du diplôme dans ce schéma ? Bernard Friot insiste sur le fait que la qualification telle qu'il l'a définie n'a pas de rapport avec un niveau de diplôme. Ainsi, il nous explique : « *Avec tel niveau de qualification, je peux exercer dans n'importe quelle branche d'activité. Encore faut-il bien sûr que j'ai le savoir-faire requis, mais là, nous sommes dans un autre ordre, celui précisément du diplôme et des compétences qui, eux, renvoient au travail concret [47]* ». Il fait ainsi la différence entre la « certification », qui renverrait au diplôme et au travail concret, et la qualification qui relèverait du travail abstrait. Il donne en exemple des diplômes relevant du travail concret comme le « diplôme de boucher ». Or tous les diplômes ne sont pas de cette nature. Une licence de mathématiques ou une de philosophie ne correspondent à aucun travail concret, les licenciés dans ces matières ne devenant pas tous enseignants... L'opposition entre le savoir-faire et la qualification ne peut que laisser perplexe et aboutit à désincarner la notion de qualification. Qu'est-ce qu'une qualification qui ne s'appuierait sur aucun savoir-faire concret ?

En fait, le terme « qualification » n'a pas ici de sens puisqu'il n'a aucun rapport avec l'exécution d'une tâche précise, avec justement un « travail concret ». Il indique simplement un niveau de rémunération décidé politiquement et donné automatiquement à partir de 18 ans. Bernard Friot pourrait supprimer tous ses développements sur la qualification, sans rien changer à ses propositions. Deuxième problème, l'emploi : le niveau de « qualification » donne un niveau de salaire qui sera automatiquement versé, que la personne occupe ou non un emploi. Le risque est ici l'instauration d'une cassure dans la société entre ceux qui se contenteront de toucher ce « salaire à vie » sans avoir d'emploi et les autres. Bernard Friot veut faire de la qualification « *la contribution à la production de la valeur économique [48]* », mais de quelle contribution s'agit-il si la personne n'occupe aucun emploi ?

Pour conclure provisoirement

Nous ne parlerons pas ici, faute de place, du projet de société que Bernard Friot propose, projet qui soulève nombre de difficultés à la fois d'ordre théorique et de mise en œuvre pratique [49]. Il nous faut

cependant revenir sur les conséquences politiques de ses positions. Nous avons noté plus haut que ses positions sur la question des retraites affaiblissent politiquement et idéologiquement la bataille pour la répartition. De même, nous avons vu comment sa conception du salaire lui fait dédaigner la bataille pour le pouvoir d'achat des salariés.

Dans son dernier ouvrage, *Emanciper le travail. Entretiens avec Patrick Zech*, il s'en prend vivement à ce qu'il nomme « les conduites d'évitement [50] ». Sous cette expression, il dénonce pêle-mêle la lutte pour le service public (au nom de la fonction publique !) et celle contre les inégalités, l'exigence d'un pôle public bancaire, le financement des emprunts publics par la banque centrale, l'exigence d'une allocation autonomie pour la jeunesse et celle d'une révolution fiscale, le combat pour une autre répartition de la richesse produite... Bref, rien ne trouve grâce à ses yeux, si ce n'est sa propre perspective. Tout ce qui fait aujourd'hui l'objet d'affrontements concrets avec la logique néolibérale est condamné sans appel, car contradictoire avec la perspective du « salaire à vie ». De plus, il met cela sur le même plan que les positions social-libérales de la CFDT.

Mais surtout, toute la logique de Bernard Friot vise à éviter de se poser la question de l'emploi [51]. Devant les difficultés et les échecs de la lutte pour l'emploi, la tentation est grande de prendre

des raccourcis. Celui de Bernard Friot consiste à purement et simplement abandonner ce terrain. « *Se battre pour l'emploi, c'est se tirer une balle dans le pied* [52] » nous dit-il. La seule bataille qui compterait serait celle pour la copropriété d'usage de l'entreprise par ses salariés, le « salaire à vie » et la qualification comme droit politique qui y donnerait droit, toutes choses qui supposent, au-delà même de la critique de tel ou tel aspect, une rupture nette, évidemment nécessaire, avec le capitalisme. Mais comment pense-t-il pouvoir l'obtenir alors même que la construction de rapports de force pour des objectifs moins ambitieux s'avère difficile ? Comment construire une perspective anticapitaliste sans partir des luttes immédiates ? Le risque d'une telle position est d'être purement idéologique, de laisser les salariés désarmés dans les batailles concrètes face aux attaques qu'ils subissent, puis de les renvoyer ensuite à leur échec car n'ayant pas compris la voie qu'il fallait emprunter.

Bernard Friot part d'une intuition que nous partageons : il y a du « déjà-là de l'émancipation » dans la société capitaliste. Il met l'accent, à juste titre, sur les institutions salariales qui permettent une remise en cause partielle de la domination du capital. Mais, à partir de là, il construit un édifice, non seulement théoriquement fragile, mais surtout qui le conduit à abandonner des terrains essentiels de la remise en cause de la domination du capital. Débat à poursuivre donc.

Notes

[1] On peut trouver une critique des thèses de Bernard Friot chez Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui libèrent, 2013, p 375-383, ainsi que sur le [blog](#) de Jean Gadrey.

[2] Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, La Dispute, 2010.

[3] Bernard Friot avait participé en 1999 à l'ouvrage collectif initié par la Fondation Copernic, *Les retraites au péril du libéralisme*, Syllepse.

[4] Pour plus de développements voir Attac et Fondation Copernic, *Retraites, l'heure de vérité*, Syllepse, 2010, ainsi que *Retraites : l'alternative cachée*, Syllepse, 2013.

[5] Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, p.111.

[6] *Op.cit.*, p.124.

[7] *Op.cit.*, p. 124.

[8] *Op.cit.*, p. 125.

[9] *Op.cit.*, p. 66.

[10] *Op.cit.*, p. 123.

[11] Bernard Friot, *Emanciper le travail. Entretiens avec Patrick Zech*, La Dispute, 2014.

[12] *Op.cit*, p.135.

[13] *Op.cit*, p.135.

[14] Au détour d'une phrase, Bernard Friot éprouve le besoin de se démarquer du dispositif de cumul emploi/retraite : *Émanciper le travail*, *op. cit.*, p. 136.

[15] Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, p. 11.

[16] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, *op. cit.*, p. 136.

[17] Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, p. 113.

[18] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, *op. cit.*, p.141.

[19] Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, La Dispute, 2012, p.59-60.

[20] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, *op. cit.*, p.137.

[21] Ce texte fera volontairement l'impasse sur la critique de la théorie de la valeur chez Marx, critique tout à fait fondamentale, mais inutile dans le cadre de ce travail. Sur ce point, voir notamment, Cornélius Castoriadis, *Valeur, égalité, justice, politique de Marx à Aristote et d'Aristote à nous*, in *Les carrefours du labyrinthe*, Le Seuil, 1978, ainsi que André Orléan, *L'empire de la valeur. Refonder l'économie*, Le Seuil, 2011. Voir aussi, pour une critique de ces travaux, Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, *op. cit.*

[22] Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, *op. cit*, p. 26.

[23] *Op.cit*, p. 27.

[24] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, *op. cit.*, p.19.

[25] Karl Marx, *Le Capital*, livre 1, tome 1, p. 85, Editions sociales.

[26] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, *op. cit.*, p.27.

[27] Bernard Friot, *Puissance du salariat, Emploi et protection sociale à la française*, La Dispute 1998

[28] *op. cit*, p. 34.

[29] Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, p. 64.

[30] *Op.cit*, p. 165.

[31] *Op.cit*, p. 65.

[32] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, *op. cit.*, p. 27-28.

[33] *Op.cit*, p. 35.

[34] Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, *op. cit.*, p. 45.

[35] {}*Op.cit*, p. 45.

[36] *Op.cit*, p.77.

[37] *Op.cit*, p. 75.

[38] *Op.cit*, p.77.

[39] *Op.cit*, p.72.

[40] *Op.cit*, p. 37.

[41] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, *op. cit.*, p. 34.

[42] *Op.cit*, p. 35-36.

[43] *Op.cit*, p. 139.

[44] *Op.cit*, p 78.

[45] *Op.cit*, p 78.

[46] *Op.cit*, p 77.

[47] *Op.cit*, p 77.

[48] *Op.cit*, p 75.

[49] Bernard Friot préconise ainsi la suppression du crédit, le financement de l'investissement par des caisses dédiées, financées par une cotisation sociale particulière et pouvant procéder à leur convenance à de la création monétaire, la suppression du salaire direct et son remplacement par une cotisation-salaire payée par des caisses de salaires, une rémunération liée à une "qualification", la suppression de "la propriété lucrative" et son remplacement par une "propriété d'usage"... toutes propositions soulevant chacune d'immenses débats.

[50] *Op.cit*, p. 100 et suiv.

[51] C'est le point commun, que Bernard Friot reconnaît par ailleurs, entre la théorie du "salaire à vie" et celle du "revenu universel".

[52] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, *op. cit.*, p.105-106.